

# BILAN ANNUEL 2025

## Compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Evreux Portes de Normandie



Année 2025



# Introduction

Evreux Portes de Normandie est compétent pour la GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (compétence obligatoire pour les EPCI-FP depuis la loi MAPTAM).

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est définie par 4 missions extraites de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ces missions relèvent du « grand cycle de l'eau ». La GEMAPI exclut les compétences du « petit cycle de l'eau » comme l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines.

La compétence GEMAPI exprime deux finalités différentes, mais dont les actions sont complémentaires :

## Finalité « GEMA »

### Gestion des Milieux Aquatiques



## Finalité « PI »

### Prévention des Inondations



Les milieux aquatiques sont des espaces intimement liés à l'eau, principalement douce (exemples : cours d'eau, lacs, etc.) mais qui peuvent être salés ou saumâtres lorsqu'ils se situent à proximité du littoral (exemples : estuaires, marais littoraux, mangroves, étangs littoraux etc.).

#### Principales missions exercées par la collectivité compétente en GEMA :

- Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) des cours d'eau
- Gestion, restauration et entretien des Zones Humides
- Entretien et aménagement du cours d'eau (ou plan d'eau) dans un objectif de maintenir son profil d'équilibre et de contribuer à son bon état écologique

L'aménagement d'un milieu aquatique à des fins récréatives, touristiques ou de mobilité ne fait pas partie des missions de la GEMA.

Une inondation est la submersion par des eaux douces ou salées d'une zone généralement émergée :

- Inondation par débordement de cours d'eau
- Inondation par submersion marine
- Inondation par remontée de nappe
- Inondation par ruissellement des bassins versants liés à des pluies exceptionnelles

Les inondations liées à l'absence ou à la saturation des réseaux d'eau pluviales en zone urbaine ne font pas partie de la GEMAPI, mais de la GEPU (Pluvial Urbain), exercée par EPN.

#### Principales missions exercées par la collectivité compétente en PI :

- Définition, gestion et surveillance des systèmes d'endiguement
- Connaissance et mise en œuvre de la stratégie du risque inondation
- Création ou restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement

# L'organisation de la GEMAPI sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

---

Evreux Portes de Normandie est concerné par quatre unités hydrographiques (ou bassins versant) : l'Iton, l'Avre, l'Eure aval et l'Eure amont. L'esprit de la compétence GEMAPI est qu'elle soit exercée à **l'échelle des bassins versants**, dans une logique de **solidarité amont-aval**. La compétence peut donc être exercée de manière différente et par différents acteurs au sein du même territoire d'une communauté d'agglomération comme Evreux Portes de Normandie.

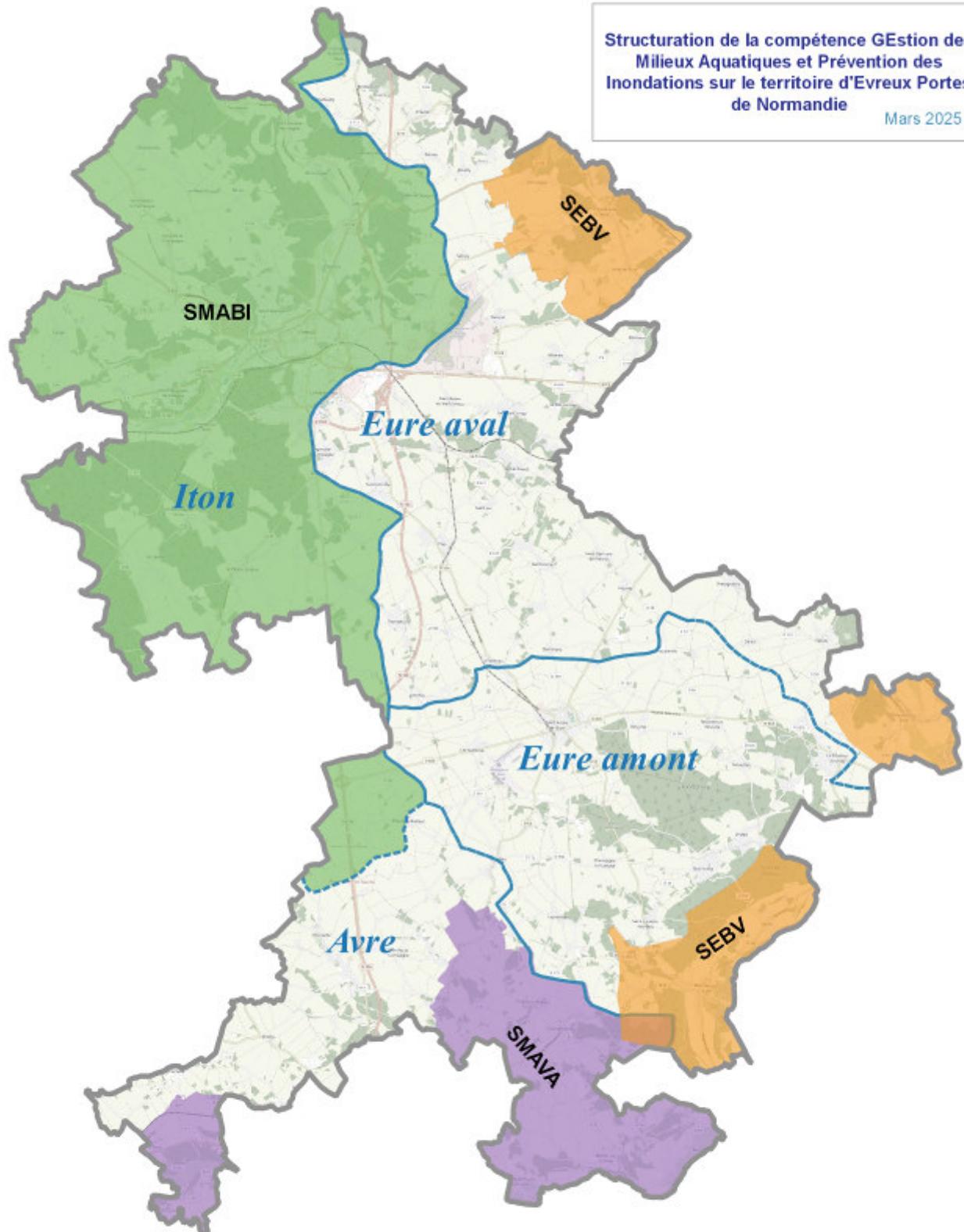
## **Répartition de la compétence GEMAPI sur les bassins versants :**

- Sur le bassin versant de l'**Iton** : la GEMAPI a été transférée en totalité (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)** ainsi que la compétence Portage du SAGE de l'Iton.
- Sur les communes traversées par la rivière de l'**Avre**, la GEMAPI a été transférée en totalité en 2018 (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Avre (SMAVA)**.
- Sur les communes traversées par la rivière de l'**Eure**, la GEMAPI a été transférée en totalité (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat mixte Eure – Blaise – Vesgre (SEBV)**, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières, Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section<sup>1</sup>.

Evreux Portes de Normandie est membre de chacun de ces syndicats, en étant représentée dans chaque conseil syndical. La participation financière (cotisation annuelle) est définie selon une clé de répartition décrite dans les statuts de chaque syndicat (critères de choix les plus communs : surface de linéaire de cours d'eau, surface de bassin versant, population, potentiel fiscale...).

---

<sup>1</sup> La fusion des deux syndicats préexistants est issue d'un dialogue territorial entre les collectivités territoriales (EPCI-FP et Syndicats de rivière) concernées par les unités hydrographiques Eure aval, Eure amont et Blaise. Pilotée par Evreux Portes de Normandie, avec le bureau d'études Espélia et un partenariat avec le CEREMA, cette étude a duré 2 ans et demi, et a été financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie.



- Evreux Portes de Normandie
- Unité hydrographique
- Cours d'eau
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre
- Syndicat mixte Eure - Blaise - Vesgre

Service Grand Cycle de l'eau  
Evreux Portes de Normandie  
QGIS - 2025  
Fond : Open Street Map



# Les syndicats gémapiens



## Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

[smabi.fr](http://smabi.fr)

Le SMABI a été créé au 1er janvier 2019, il est composé de 7 EPCI-FP membres (Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie, Communauté de Communes du Pays de Conches, Communauté de Communes du Pays du Neubourg, Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie, Communauté de Communes Roumois Seine, Communauté de Communes des Pays de l'Aigle) rassemblant 122 communes.

**UNITES HYDROGRAPHIQUES :** Iton

**LINEAIRE DE COURS D'EAU :** environ 340 km de réseau hydrographique.

**OUVRAGES HYDRAULIQUES :** 1 système d'endiguement au quartier de Navarre à Evreux

**STATUTS EN VIGUEUR :** en date du 27 décembre 2018 (arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton)

**COMPETENCES :** GEMAPI et Portage du SAGE de l'Iton

**COMITE SYNDICAL 2020-2026 :** 7 délégués titulaires - Président : Marcel SAPOWICZ (CCPC)

**REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMABI :**

- 1<sup>er</sup> vice-Président : Christophe Alory (Vice-Président EPN), EPN représentant 45% des voix
- EPN contribue au financement du SMABI à hauteur de 50%
- 28 communes concernées, dont Evreux, Gravigny, Normanville, Arnières-sur-Iton.

**PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025 :**

➤ *Travaux de renaturation du site dit "Saint-Gaud" sur la commune de Normanville*

Les travaux réalisés sont situés sur la commune de Normanville. Sur ce secteur, l'Iton a été recalibré et « perché » constituant un bras forcé rectiligne de 2 km de long pour l'usage de la force hydraulique afin d'actionner les organes d'un moulin puis d'une turbine au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Des ouvrages longitudinaux étaient également présents pour permettre “le baignage” des prairies. Cette pratique commune sur l'Iton permettait d'augmenter la production de foin. Faute de potentiel hydroélectrique, et de l'abandon des usages, les ouvrages furent délaissés. Seul le canal et sa chute ont persisté dans le temps. Cette configuration était peu propice au bon fonctionnement de la rivière.



En premier lieu, la chute d'eau provoquait une rupture de la continuité écologique pour les espèces aux capacités de nage les plus limitées. La pente du canal, sa forme et son altitude contribuaient à accélérer

les écoulements et réduire le développement d'une zone humide. Le SMABI a donc engagé une réflexion afin de restaurer des fonctionnalités écologiques sur ce site en concertation avec la commune de Normanville. Les contraintes hydrauliques (présence d'un lotissement en fond de vallée et d'ouvrages d'art) ont conduit à proposer une solution de renaturation partielle du site avec la remise en fond de vallée de l'Iton. Conformément au souhait des habitants, le canal a été conservé mais modifié pour diversifier les habitats naturels. Ce dernier reçoit 30% du débit et le bras renaturé 70%. Les travaux ont été réalisés sur la totalité de la surface acquise par le SMABI soit 16ha. En effet, l'intégralité du site a été remodelé pour recréer le fond de vallée. Ce sont près de 30 000 m<sup>3</sup> de terre végétale qui ont été décapées et renappées en fin de chantier. Le volume de déblais total est de 55 000 m<sup>3</sup> et le volume de remblai de 42 000 m<sup>2</sup>. Le volume excédentaire a été utilisé sur une parcelle communale à proximité, une ancienne "carrière", qui a été comblée. Cette opération a permis de multiplier par trois, la superficie du champ d'expansion des crues.



L'ensemble du site a été muni des équipements agro-pastoraux (clôture et abreuvoirs) afin de permettre à un exploitant agricole de disposer des terrains au moyen d'un bail environnemental (pâturage bovin). Une partie du site renaturé est réservé à l'accueil du public avec la création d'un cheminement, d'une mare, d'une passerelle et la pose de panneaux pédagogiques. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce projet constitue ce que l'on nomme une solution fondée sur la nature (SFN). Tout en offrant une mosaïque d'habitats propice au développement de la biodiversité elle constitue un champ d'expansion des crues restauré protégeant des inondations, et un îlot de fraîcheur et de quiétude à la population (one Health).

- ▶ Coût des travaux : **823 000 € TTC** (avec 658 400 € d'aides AESN)
- ▶ Coût Maîtrise d'œuvre : **93 915 € TTC** (48 424 € d'aides AESN & 14 400 € d'aides du Département de l'Eure)

➤ Gestion des zones humides

Le SMABI est gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le bassin versant de l'Iton, d'un site NATURA 2000 et de zones humides en propriété :

- ▶ ENS de la zone humide du Fourneau à Condé-sur-Iton (14,6ha)

- ▶ ENS Le Domaine de Chambray à Gouville (11ha)
- ▶ ENS Les étangs de Breteuil à Breteuil-sur-Iton (23ha)
- ▶ ENS Les fontaines des grands Riants à Gaudreville-la-rivière (1,5ha)
- ▶ Zones humides en propriété (67 ha)
- ▶ NATURA2000 Etangs et mares des forêts de Breteuil et Conches (121 ha)

La majorité des surfaces sont gérées par des baux environnementaux signés avec des agriculteurs de la vallée. Dans le cadre d'une convention partenariale signée avec le Département de l'Eure, le syndicat met en œuvre des actions en faveur de la biodiversité conformément aux plans de gestion de chacun des sites. Parmi elles, le maintien de la zone humide du Fourneau avec l'écopastoralisme et des fauches avec exportations. Les travaux réalisés sont variés, de l'entretien à la conception de panneaux pédagogiques. Le Syndicat réalise sur l'ensemble des sites des actions pour consolider les connaissances scientifiques comme la réalisation de protocoles de suivi des amphibiens (POPAmphibien), des Odonates (STELI), des reptiles ainsi que des suivis floristiques (suivi des habitats, de l'évolution des sites).

- ▶ Coût des actions réalisées sur les sites ENS en 2025 : **36 462 € TTC** (pris en charge à 100% par le CD27)

En ce qui concerne, le site NATURA2000, les actions sont ciblées pour préserver une flore exceptionnelle notamment la plus belle station de Flûteau nageant de Normandie localisée dans un réseau de mares en forêt privée majoritairement.

➤ Entretien bassin versant de la Sôgne

Sur ce bassin versant, l'évènement qui reste dans les mémoires est celui de 2001. La forte pluviométrie mesurée pendant l'hiver 2000/2001 précédant la crue avait rempli la nappe très rapidement. Cette remontée de nappe a entraîné des écoulements pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le bassin versant hydrographique de la Sôgne est situé au-dessus d'un dôme piézométrique de la nappe dont le gonflement ne peut s'expliquer que par l'infiltration des eaux de pluie sur le bassin versant. Cinq bassins pluviaux sont présents sur l'axe d'écoulement de la Sôgne pour un volume global de 61 800 m<sup>3</sup>. Lors des crues de 1995, 1999, 2001 tous les bassins étaient pleins comme en janvier 2025. Pour 2001, les volumes générés sont de l'ordre de 1,7 à 1,8 millions de m<sup>3</sup> soient environ 30 fois plus que la capacité de stockage si l'on tient compte des fossés (environ 20 000 m<sup>3</sup>).

Les débordements sont observés dès saturation des bâtoires du Failly et du Parfonds. En 2001, la Sôgne a inondé le lotissement le Clos de la Vallée aux Ventes avec un débit estimé à 2 m<sup>3</sup>/s.

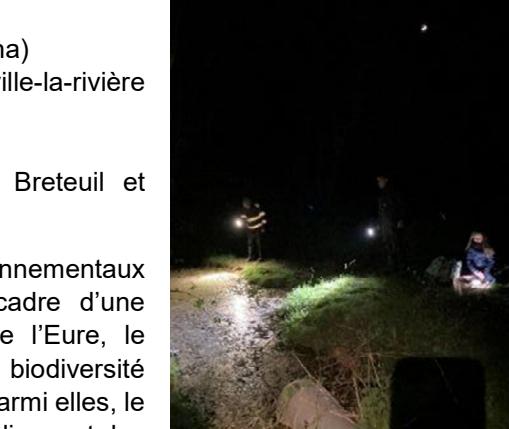


Figure 1 Suivi 2025 - ENS de la Vallée du Rouloir



Le SMABI réalise l'entretien du thalweg de la Sôgne pour un montant de **8 000 €** (comprenant les 5 bassins pluviaux et 13 km de fossés).

- ▶ Coût des travaux : **8000 € TTC**

➤ Travaux d'aménagement d'une zone humide sur la commune de Breteuil-sur-Iton

Les travaux réalisés en 2025 ont consisté à mettre en valeur la zone humide centrale par abattages d'arbres tombés ou en mauvais état sanitaire. Les bois ont été broyés sous forme de plaquettes réutilisées pour la conception d'un cheminement piétonnier.



Afin d'améliorer la fonctionnalité de la zone humide l'entreprise a procédé à un étrepage dans la partie nord-est le long de la route. Il s'agit de retirer la couche d'humus qui s'est accumulée au fil du temps pour permettre à la zone humide de mieux fonctionner et à la végétation typique de ce milieu de pouvoir s'exprimer. Un platelage dans cette zone étrepée a été installé pour permettre l'accès lorsque la zone sera inondée.



- ▶ Coût travaux : **49 380 € TTC** (financé à 80% par l'AESN et le département de l'Eure. La maîtrise d'œuvre est réalisée en Interne.

#### ➤ Etude de dangers système endiguement de Navarre

Dans le cadre de l'autorisation réglementaire du système d'endiguement de Navarre à Evreux et de la réalisation de son étude de dangers, le diagnostic de l'ouvrage a permis de constater son état actuel dégradé. La réalisation d'une étude niveau AVP pour les travaux de confortement du système d'endiguement a donc été engagée en 2025 pour assurer un niveau de protection pertinent.

L'étude de dangers relative au système dans sa configuration actuelle a été finalisée. Le SMABI a souhaité en concertation avec Evreux Portes de Normandie reconnaître ce système et a déposé la demande d'autorisation environnementale en avril 2025. Cette procédure est accompagnée par un volet concertation du public. La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte et son décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 ont modifié la procédure d'autorisation environnementale unique pour les IOTA. La nouvelle procédure, de nature hybride, intègre à la fois certaines modalités de la participation du public par voie électronique (PPVE) ainsi que celles de l'enquête publique, dont la conduite est confiée à un commissaire enquêteur.

La consultation, a duré trois mois, et deux réunions publiques (une réunion publique d'ouverture et une réunion de clôture) ont été assurées, en présence du commissaire enquêteur, ainsi que du pétitionnaire.



- ▶ Rédaction demande dérogation, mission complémentaire EDD de l'état actuel : **19 116 € TTC**

- ▶ Réalisation de l'étude de stade AVP pour le rehaussement de niveau de protection : **25 000 €TTC**
- ▶ Consultation publique (commissaire enquêteur, frais réunion, plateforme dématérialisée) : **5 511 €TTC**

➤ Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH)

Le SMABI a poursuivi la réalisation de son **Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA)**, initié en 2022, sur l'ensemble de son territoire.

Les diagnostics (milieux aquatiques) des rivières du bassin sont réalisés. L'élaboration du programme d'actions est en cours de réalisation et sera finalisé dans le courant du premier trimestre 2026. La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera rédigée et déposée auprès des services de l'Etat en 2026.

Dans le cadre du PPMHA, un inventaire des zones humides du bassin est prévu afin de caractériser ces espaces et les protéger notamment dans le cadre de la révision du SAGE et de la révision des documents d'urbanisme. Un protocole a été élaboré dans le cadre d'un stage d'un étudiant en master 2 pour permettre de connaître la capacité d'inventaires annuels pouvant être mis en place par le Syndicat. Ce travail est un outil d'aide à la décision afin de mieux appréhender ce travail conséquent en termes de durée de prospection. En effet, outre les critères floristiques utilisés pour déterminer une zone humide, le protocole s'appuie sur une caractérisation pédologique du sol. Avec une superficie de 1300 km<sup>2</sup>, l'équipe technique souhaitait connaître la manière la plus efficiente pour inventorier : en régie ? par recrutement d'un agent ? par le recrutement d'un bureau d'études ? Ce travail a permis de quantifier le nombre de points à échantillonner et découper le territoire en sous-bassin et de chiffrer les différents éléments de mission. Un territoire d'environ 1 000 ha a été prospecté et inventorié en 2025.

- ▶ Le PPMHA de l'Ilton est réalisé en régie, seule une mission de diagnostic a été confiée à un bureau d'études pour la tête de bassin.

➤ Programme d'études préalables (PEP) dans le cadre du PAPI de l'Ilton

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est porté par le SMABI et vise la mise en œuvre d'actions concrètes de gestion des risques inondation. Ce dispositif est cadre par un appel à projet national permettant le subventionnement par l'Etat des différentes opérations. La première étape est appelé « Programme d'études Préalables » consiste à dresser le diagnostic du territoire en matière de risque inondation et à élaborer un programme d'études préalables permettant d'approfondir ce dernier. L'objectif est de disposer des connaissances suffisantes sur le risque inondation (zones les plus exposées, types de crues, dégâts attendus en cas de crue...) pour concevoir une stratégie d'actions et un programme de travaux, à mettre en œuvre dans un second temps (étape appelée « PAPI complet »).

Un PAPI se décline en sept axes. Pour chacun d'eux, des ateliers de travail ont été mis en place afin d'élaborer des « fiches-actions ». En fonction des expertises de chacun, différents intervenants ont participé tels les Directions Départementales des Territoires, les chambres de commerce et d'industrie, la DREAL (service prévision des crues), les maires du Territoire Risque Inondation d'Evreux, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure, les conseils départementaux, Evreux Portes de Normandie (EPN)... Le diagnostic territorial a été finalisé en décembre 2025 ainsi que les fiches-actions du PEP. Vingt-cinq fiches ont été élaborées. L'Axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances est à lui seul concerné par neuf fiches. Il faut noter le besoin d'améliorer les connaissances sur les débordements de cours d'eau et de nappes à l'amont d'Evreux afin d'identifier les champs d'expansion des crues pour développer une stratégie de restauration et de protection en lien avec les travaux de renaturation des milieux (Solutions Fondées sur la Nature). La nécessité de se doter d'une stratégie ruissellement a également émergé de ce travail de concertation.

- ▶ Le programme d'études préalables a été validé par le comité syndical du SMABI pour un montant total de **850 000 €HT**.

➤ Journée nationale de la résilience 2026 (JNR)

La 2<sup>ème</sup> édition du village de sensibilisation sur les risques d'inondation a eu lieu le **13 octobre 2025** au collège de Navarre à Evreux (27000). A cette occasion, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, l'organisateur de l'évènement, a souhaité cibler environ 300 élèves du collège de Navarre, de la 5<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup>. La nouveauté cette année, c'est l'ouverture du village de sensibilisation aux parents-d'élèves en fin de journée ainsi qu'aux résidents de l'EPHAD AZEMIA. Le SMABI, a lancé un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** en 2024. Un des axes de ce programme est l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. Autrement dit, le syndicat met en œuvre des évènements permettant de promouvoir la **Culture du risque**. L'objectif est de **sensibiliser les jeunes** aux risques d'inondation, étant l'un des risques auxquels la population est la plus exposée, en France métropolitaine. La Protection civile, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, la Ville d'Evreux, Evreux Portes de Normandie, l'Association Prévention MAIF et l'IFFORME sont les acteurs de cet événement et présentent leurs rôles et missions. Ces structures s'investissent chaque jour pour la protection de la ressource en eau et la prévention des inondations.



Il est indispensable de sensibiliser la population aux risques dans ce contexte de changement climatique, car mieux préparée, elle sera plus résiliente face aux dommages causés par les inondations.

► Ce projet est labellisé dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience 2025.

➤ *Etude « Volumes Prélevables » & révision du SAGE ITON*

Dans le dernier état des lieux du bassin Seine-Normandie (2025) adopté le 5 décembre 2025, le bassin versant de l'Iton a été classé en secteur à équilibre fragile en étiage (SEQF).

Soucieux de pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme, et face aux pressions croissantes sur la ressource en eau, le SAGE de l'Iton porté par le SMABI souhaite élaborer et mettre en œuvre un modèle de gestion quantitative des hydrossystèmes incluant la représentation des échanges nappes-rivières, de l'ensemble du bassin versant de l'Iton afin de pouvoir, d'une part, gérer de manière durable les ressources en eau captées et d'autre part, protéger celles-ci face aux pressions de l'activité humaine tout en garantissant le développement socio-économique du territoire. Ainsi, le Syndicat s'appuiera sur l'expertise du BRGM au travers d'un projet de recherche et de développement. L'objectif général de ce projet de recherche et développement est de mettre en place un **modèle hydrodynamique numérique de l'hydrossystème de l'Iton** afin d'évaluer l'impact du **changement climatique** sur les ressources en eaux et de permettre à terme une **gestion active de la ressource** respectant des objectifs environnementaux définis par le SAGE. Au préalable seront mises en œuvre des investigations de terrains minimum pointées par l'étude de synthèse de 2016 (BRGM/RP-65618-FR) et indispensables à la caractérisation du fonctionnement de l'hydrossystème de l'Iton (géométrie et structure du réservoir, quantification et qualification de son fonctionnement).



Ce projet est une opportunité de remobilisation de la commission locale de l'eau (CLE) et d'entamer une révision du SAGE Iton intégrant les « volumes prélevables » dans le règlement du SAGE. De cette manière, la CLE propose de répondre aux défis posés par le changement climatique présentés dans le

« plan eau » présentés par le Président de la République le 30 mars 2023. Les études d'évaluation des volumes prélevables qui font l'objet de cet appel à projet, sont alors pertinentes en vue de répondre aux différentes mesures du plan eau.

En 2025, le programme de recherche mené par le BRGM a donc été lancé avec la première phase de collecte de données notamment la campagne géophysique héliportée. Le bureau d'études AQUASCOP a été recruté pour définir les débits biologiques de l'Iton. Une station débitmétrique a été installée pour les besoins de l'étude sur la commune d'Acquigny.

- ▶ Programme MORITO BRGM 1<sup>ère</sup> tranche : **295 603 €TTC**
- ▶ Etude AQUASCOP « débit biologique » (phase 1) : **37 687 €TTC**
- ▶ Station débitmétrique : **24 384 €TTC**

L'ensemble des dépenses prévues dans le cadre de l'étude estimées à 1,5 millions d'euros est financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 100%. Le SMABI a recruté une chargée de mission dédiée à cette étude et à la révision du SAGE.



Le SMAVA est composé de 6 EPCI-FP membres (Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes des Hauts du Perche, Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, Communauté de communes des Forêts du Perche, Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux) rassemblant 37 communes.

**UNITES HYDROGRAPHIQUES :** Avre et Coudanne

**AUTRES UNITES HYDROGRAPHIQUES :** Meuvette, Gervaine et Peluche via des conventions de mandat avec Dreux Agglo (2019) et la CdC des Forêts du Perche (2023)

**LINEAIRE DE COURS D'EAU :** environ 173 km de réseau hydrographique.

**OUVRAGES HYDRAULIQUES :** environ 300 ouvrages

**STATUTS EN VIGUEUR :** en date du 25 septembre 2018 (arrêté inter préfectoral DELE/BCLI/2018-27 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée d'Avre)

**COMPETENCES :** GEMAPI

**COMITE SYNDICAL 2020-2026 :** 24 délégués titulaires - Président : Patrick RIEHL (CA du Pays de Dreux)

**REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMAVA :**

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- EPN contribue au financement du SMAVA à hauteur de 12,3%
- 7 communes concernées : Mesnil-sur-L'Estrée, Acon, Muzy, Courdemande, Saint-Germain-sur-Avre, Illiers-l'Evêque et Marcilly-sur-Eure.

**PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025 :**

En 2025, le SMAVA a poursuivi l'étude préalable à la Restauration de la Continuité Ecologique sur le site de Ruberia à Nonancourt, par la fédération départementale de pêche 27. Coût : 0 € (convention de partenariat entre la SMAVA et la FDPPMA27). Suite à l'AVP proposé par la Fédé de pêche, l'Agence de l'Eau a demandé un complément au diagnostic, un indice de continuité écologique a été réalisé en juin 2025 par l'OFB. Suite aux conclusions de cet ICE, la fédé de pêche doit revoir son projet.

- Une tranche de travaux de restauration de Berges a été menée à Verneuil et Bâlines.

Coût : **40 000 €**.



- Traitement d'une bétoire sur l'Avre amont à la bentonite à Armentières/Avre.

Coût : **23 000 €**



Elaboration du programme d'actions Plan Pluriannuel d'Actions et de travaux en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA) en régie. Le SMAVA a recruté en octobre 2024 un ingénieur contractuel pour cette mission prévue sur 2 ans. En 2025, 80% de la phase terrain de diagnostic a été réalisé. Coût de l'étude : **92 851 €**.

Il y a eu également un suivi quantitatif des masses d'eau, avec un suivi piézométrique en régie de 27 puits sur l'ensemble du bassin versant (1 mesure/mois et report sur ADES), et d'un point pluviométrique à Muzy.

Enfin le bilan du CTEC Avre 2022-2024 a été présenté aux différents partenaires.



Le SEBV est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, suite à la fusion du SIRE 2 (Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section) et du SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières). Il est composé de 4 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, Seine Normandie Agglomération et Evreux Portes de Normandie) rassemblant 62 communes.

**UNITES HYDROGRAPHIQUES :** Eure aval, Eure amont, Blaise, Vesgre.

**LINEAIRE DE COURS D'EAU :** environ 350 km de réseau hydrographique

### OUVRAGES HYDRAULIQUES :

- 4 systèmes d'endiguement dont 1 sur EPN ;
- 124 ouvrages hydrauliques (de type vannage, etc...) dont 8 sur EPN ;

**STATUTS EN VIGUEUR :** en date du 20 décembre 2024 (Arrêté inter préfectoral DRCL-BLE-2024355-0002 portant création du syndicat mixte du bassin versant des quatre rivières (SBV4R) et le syndicat mixte intercommunautaire de la rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE2)

**COMPETENCES :** GEMAPI

**COMITE SYNDICAL 2020-2026 :** 79 délégués titulaires - Président : Daniel RIGOURD (CA Pays de Dreux).

### REPRESENTATIVITE D'EPN AU SEBV :

- 9 délégués titulaires et 6 suppléants ;
- EPN contribue au financement du SEBV à hauteur de 10 % ;
- 6 communes concernées : Marcilly-sur-Eure, Croth, Garennes-sur-Eure, Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy et Saint-Vigor.

### PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025 :

- Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMA et PPMH)

En 2025, le SEBV a poursuivi la réalisation du :

- **Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Aquatiques (PPMA)** : finalisation des diagnostics de terrain (ex-SBV4R), obtention de l'arrêté préfectoral pour la Blaise, extension de l'étude au territoire de l'ex-SIRE2 et réalisation du diagnostic terrain associé (Eure aval) ;
- et de son **Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Humides (PPMH)** : finalisation des diagnostics de terrain (ex-SBV4R), présentation des propositions d'actions pour la Vesgre en COPIL.

Les arrêtés préfectoraux sur l'Eure (PPMA) sont attendus en 2026, ainsi les premiers travaux de restauration sur Eure pourront commencer en 2027. Le PPMH sera finalisé en 2026 sur le territoire de l'ex-SBV4R puis étendu au territoire de l'ex-SIRE2.

- Coût global du **PPMA** (bureau d'études PCM) : 210 060 € TTC, financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) + Avenant pour territoire de l'ex-SIRE2 : 79 230 € TTC, financé à 80 % par l'AESN.
- Coût global du **PPMH** (bureaux d'études SERCE et SETEC-Hydratec) : 220 890 € TTC, financé à 80 % par l'AESN.

➤ Travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Garennes-sur-Eure

Le chantier avait débuté en 2024, il a été finalisé en 2025. Les travaux ont été inaugurés le 25 novembre 2025 en présence de l'AESN et des élus locaux.



▲ Restauration de l'Eure au droit de l'ancien moulin de Garennes-sur-Eure : suppression des vannages et du barrage à aiguilles, comblement de l'ancienne fosse de dissipation et création d'un seuil de fond pour répartition des débits, reprise des berges, mise en place de banquettes végétales dans le canal, démolition d'un ancien hangar et démolition d'une dalle en béton. – Cout des travaux (entreprise Océlian) : 450 000 € TTC, financé à 80 % par l'AESN.

➤ Etude de restauration de la continuité écologique sur la commune de Marcilly-sur-Eure

Poursuite de l'étude de restauration de la continuité écologique « 3 sites » (communes de Saussay, Garennes-sur-Eure, Marcilly-sur-Eure), qui inclue le complexe hydraulique du moulin de Marcilly-sur-Eure. Les travaux sont prévus pour 2026.

- Coût global de l'étude « 3 sites » et de la maîtrise d'œuvre (bureau d'études PCM) : 140 040 € TTC + Coût Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les 3 sites (société CAD'EN) : 45 216 € TTC. L'AESN finance cette étude à hauteur de 80 % sur la commune de Garennes (ouvrages publics) et à hauteur de 90 % sur les communes de Marcilly-sur-Eure et Saussay (ouvrages privés).

Nota : les travaux sur le site de Saussay (hors territoire EPN) ont été réalisés en 2024.

➤ Restauration hydromorphologique du ruisseau des Fontaines à Croth

En 2025 le SEBV projetait des travaux de restauration du ruisseau des Fontaines sur la commune de Croth. Ces travaux seront décalés à 2026. Ils consistent principalement au remplacement de deux petits ouvrages de franchissement sur la partie amont du ruisseau qui font obstacle à la continuité écologique. Il est également prévu de créer des banquettes sur la partie aval et de restaurer la confluence avec l'Eure. Coût total de l'opération : 100 704,24 € TTC, financée à 80% par l'AESN.



▲ Ouvrages à remplacer à Croth

➤ Etude de dangers du système d'endiguement de Croth

En 2025, le SEBV a poursuivi l'étude de danger sur le système d'endiguement supposé de Croth, engagée en 2022.

- Coût global de l'étude 215 436,20 €TTC, avec une subvention de l'Etat (DDTM27) de 106 773,40 € maximum.



▲ Localisation du tronçon du système d'endiguement supposé de Croth.

# Les missions d'EPN rattachées la GEMAPI

## Les plans d'aménagement d'hydraulique douce pour gérer le ruissellement agricole à EPN

La compétence « Ruissellement » est portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) d'Evreux Portes de Normandie. Lorsque des écoulements sont générés par les zones agricoles et naturels, les solutions consistent à définir un plan **d'aménagement d'hydraulique douce** sur le sous-bassin versant.

Les ouvrages d'hydraulique douce ont pour but de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infilttrer des faibles volumes d'eau, au sein de la zone, empêchant de fait le ruissellement de masse. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redents. Bien que relativement simple à mettre en place, ces petits aménagements, lorsqu'ils sont placés stratégiquement et multipliés sur le territoire, peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

En 2025, un plan d'hydraulique douce a été finalisé sur la commune de Bretagnolles (Montant total de l'étude **17 280 €TTC**, dont le montant des dernières factures validées sur 2025 : 1 308 €TTC).

## Le programme Mare d'EPN



Photographie avant/après travaux d'une mare à Saint Sébastien de Morsent ; Animation réalisée à la Baronne en juin dans le cadre de la fête des mares ; Triton crête observée durant l'animation.

Le programme « Mare » est porté par la Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (DPNEV) d'Evreux Portes de Normandie. Il a été mis en œuvre sur EPN à partir de 2017 avec pour objectifs de connaître, préserver et valoriser les mares du territoire. Dès 2018, le programme est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation de travaux de restauration des mares communales.

En 2025, ce sont **10 mares communales qui ont pu être restaurées** (pour un montant total de 135 361,28€ TTC. Le programme bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% du montant des travaux. Les communes concernées financent le reste à charge.

Ce travail est réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares. Un diagnostic initial (faune/flore) est réalisé avant restauration et se poursuit pendant 3 ans après la restauration. Ce suivi est réalisé en

interne par le service environnement (notamment suivi amphibiens) et également par un bureau d'études (focus sur la flore et odonates principalement).

En 2025, c'est le bureau d'études Alise Environnement qui a eu la charge du suivi pour un montant de 26 700 € TTC. Des actions de valorisation sont effectuées tout au long de l'année à travers diverses animations (fête des mares, salon des plantes et du jardin durable...).

## Stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire d'EPN

Pendant 2 ans, un travail de co-construction piloté par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) et le CEREMA, a abouti à la définition d'une stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire d'EPN. Ont été rassemblés autour de la table un maximum d'acteurs du territoire (syndicats de rivières et de bassins, communes, services de l'état, aménageurs, etc..) à travers plusieurs comités de pilotages et ateliers.

Cette stratégie repose sur un diagnostic approfondi des aléas et des enjeux, et définit 5 grandes orientations pour intégrer la prévention dans la planification urbaine et les projets d'aménagement :

1. Développer des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurée, pérenne et apte à porter les stratégies locales et les actions
2. Développer la connaissance des aléas, des enjeux et leur vulnérabilité et favoriser la culture du risque inondation
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise, raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
4. Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire pour en réduire sa vulnérabilité
5. Assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations



Elle vise à préserver les zones d'expansion des crues, limiter l'imperméabilisation des sols, restaurer les milieux aquatiques et développer un urbanisme résilient. Construire un territoire capable de « vivre avec l'inondation » implique une gouvernance renforcée, la mobilisation des acteurs et une culture partagée du risque. Cette stratégie, à horizon 2035, constitue un socle pour des projets durables conciliant sécurité, attractivité et qualité environnementale.

En 2025, les dépenses liées à la réalisation de cette étude du CEREMA sont de 8 310 € TTC.

## Etude de gouvernance de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure

L'étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure, portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE), s'est finalisée début 2025. Elle a permis de faire émerger un scénario d'évolution des syndicats de rivière en place, à horizon 2026, avec :

- 1) **1<sup>ère</sup> étape (intermédiaire)** : Création du nouveau Syndicat Eure – Blaise- Vesgre, par fusion du SIRE 2 et du SBV4R, à objet constant, périmètre constant, nombre de délégués constants (soit 79 délégués au total).
- 2) **2<sup>ème</sup> étape (finale)** : Modification des statuts du SEBV, avec prise d'effet au « renouvellement des conseils municipaux », c'est-à-dire, à la suite des élections municipales de 2026, avec :
  - ✓ La réduction du conseil syndical à 24 délégués (au lieu de 79) :
  - ✓ 13 délégués pour l'Agglomération du Pays de Dreux (28), soit 54 %,
    - 3 délégués pour la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (28), soit 12,5 %,
    - 5 délégués pour Evreux Portes de Normandie (27), soit 21 %,
    - 3 délégués pour la Seine Normandie Agglomération (27), soit 12,5 %.
  - ✓ L'extension du périmètre aux limites des unités hydrogéologiques sur les territoires des EPCI-membres.

- ✓ L'introduction de la notion d'un investissement financier différencié pour des travaux d'intérêt localisé (délibération prise par les 4 EPCI-FP membre fin 2024).

L'objectif final est la construction d'un syndicat de bassin versant – pas uniquement dédié au seul lit mineur des rivières – s'étendant sur les communes des EPCI-FP membres, aujourd'hui non couvertes par le syndicat. L'organe délibérant du Syndicat devant être constitué d'élus communautaires – et non municipaux – avec un nombre restreint pour éviter les problématiques récurrentes actuelles de non-atteinte du quorum.

La 1<sup>ère</sup> étape s'est donc déroulée avec succès, avec la création du nouveau SEBV au 1er janvier 2025, dont EPN a donné un avis favorable sur le périmètre de fusion du SIR2 et du SBV4R par délibération du 25 juin 2024.

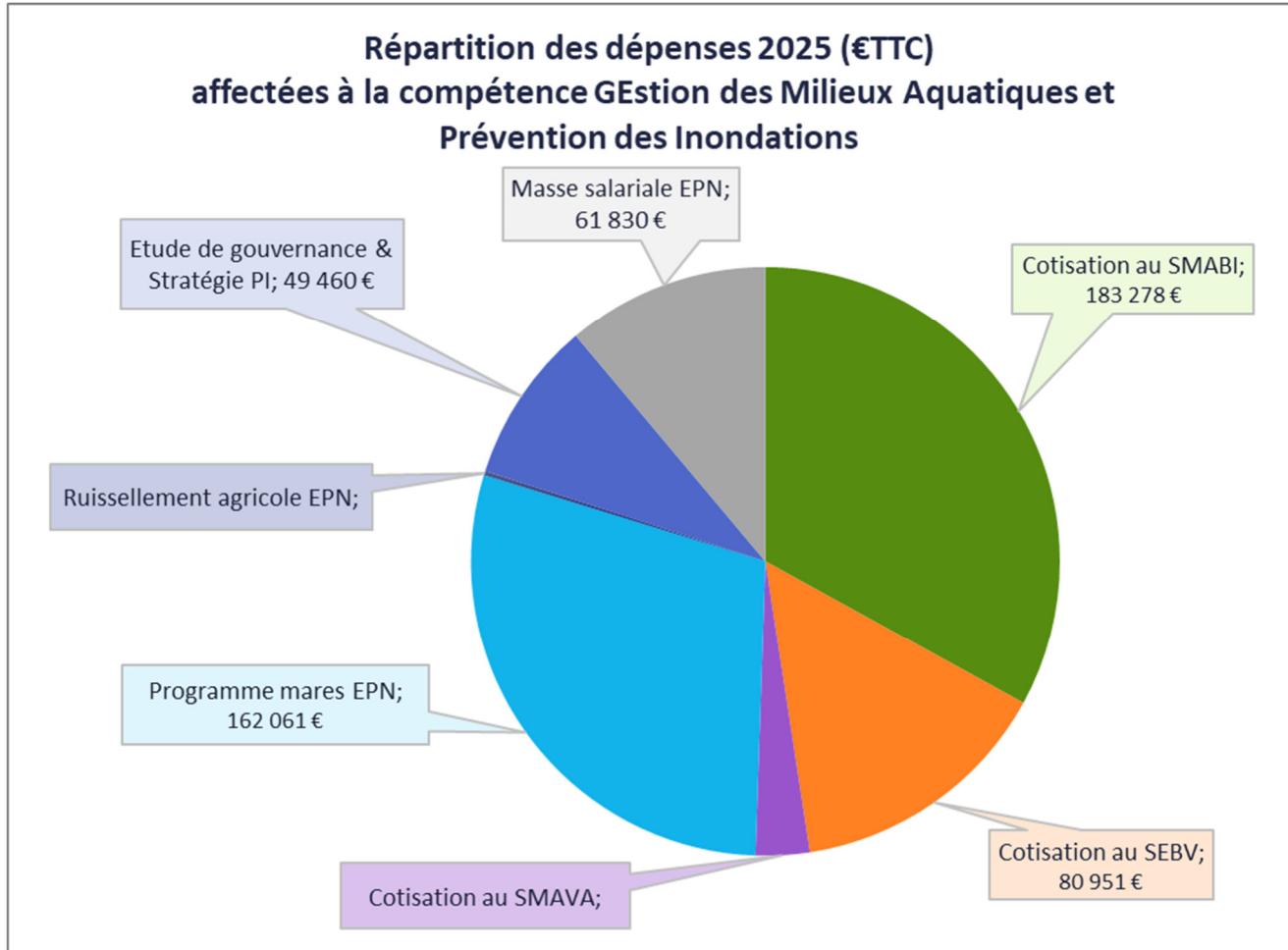
Les dépenses 2025 affectées à ce projet sont liées à la rémunération du bureau d'études Espélia, mandatée pour cette étude (montant total des dernières factures validées en 2025 : 41 150 €TTC).

# Bilan financier 2025

## Dépenses directes affectées à la GEMAPI en 2025

Le graphique ci-dessous illustre la part des différents types de dépenses portées par Evreux Portes de Normandie, et affectées à la compétence GEMAPI (sur factures mandatées de l'exercice 2025, en €TTC), y compris les dépenses de personnels (masse salariale) des agents travaillant sur la GEMAPI au sein de la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) et de la Direction des Paysages, Nature, Espaces Verts (DPNEV).

Le total des dépenses affectées à la GEMAPI pour l'année 2025 est de **555 296 €TTC**.



## Evolution des cotisations aux syndicats gémapiens

Evreux Portes de Normandie est membre des syndicats de rivières et de bassins versants, et versent une participation financière chaque année, appelée par les syndicats, pour leurs besoins de fonctionnement et d'investissement.

